

- .NG.J. -
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHINGERI

Ruhengeri, le 18 février 1958.

N°A/205/AI.14

Copie pour information et exécution
au Juge du Tribunal de Territoire.



Au Juge du Tribunal de Murambi.

s/couvert du Chef Mulisa
à MURAMBI.

CC
Comme suite à votre lettre du 12 février
1958 concernant l'affaire Sinaruhamagaye contre
Utumabahutu, j'ai l'honneur de vous faire savoir
que cette affaire doit être transmise au Tribunal
de Territoire qui est chargé de s'en occuper.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. DE MAN.

90/11/11 14

17.2.18.

AT.

me donne la référence exacte

205/A-F-14

TH

Je vous remercie de votre lettre du 17/2/18 et de l'attention de votre père à mon égard. Je ne suis pas sûr de l'affaire du 5 mars 1968. Je ne sais pas si c'est votre père qui est parti à la fois de la ville, en plus de ce que vous m'avez dit de votre père. Je ne suis pas sûr de ce que vous m'avez dit de votre père.

Je vous prie de transmettre mes salutations à votre père. L'administrateur de l'Agence de la Santé et de la Sécurité au Travail est à votre disposition pour examiner l'affaire et vous en faire part.

Henry

Monsieur l'Administrateur de l'Agence de la Santé et de la Sécurité au Travail

100, rue de la Montagne

Ottawa, Ontario, Canada K1P 6K5

TH